

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Stop-fourmis BARRIERE

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Ménages privés (=public général=consommateurs)  
Biocides

Restrictions d'emploi recommandées : À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses adéquates.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin AG  
Hegenheimermattweg 65  
4123 Allschwil  
Suisse

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Info@compojardin.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:Tox Info Suisse 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

Version 10.1      Date de révision: 02.09.2024      Numéro de la FDS: C5480      Date de dernière parution: 04.01.2024  
Date de la première version publiée: 04.01.2024

|                                             |   |                     |                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------|---|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger                          | : | H411                | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                                                                                        |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : | EUH208              | Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut déclencher une réaction allergique.                                                                                                                            |
|                                             |   | EUH208              | Contient extraits de Chrysanthemum Cinerariaefolium issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum Cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique. Peut provoquer une réaction allergique. |
| Conseils de prudence                        | : | P102<br>P103        | Tenir hors de portée des enfants.<br>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.                                                                                                        |
|                                             |   | <b>Elimination:</b> |                                                                                                                                                                                                           |
|                                             |   | P501                | Éliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.                                                   |

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                                                                                                                                             | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                     | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique | 89997-63-7<br>289-699-3                                   | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332<br>Skin Sens. 1B; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le | < 0,25                   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

Version 10.1      Date de révision: 02.09.2024      Numéro de la FDS: C5480      Date de dernière parution: 04.01.2024  
Date de la première version publiée: 04.01.2024

|                              |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
|                              |                                                                 | milieu aquatique):<br>100                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |        |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5<br>220-120-9<br>613-088-00-6<br>01-2120761540-60-XXXX | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 2; H330<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le<br>milieu aquatique): 1<br><br>Limite de concentra-<br>tion spécifique<br>Skin Sens. 1A; H317<br>>= 0,036 %<br><br>Estimation de la toxi-<br>cité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par<br>voie orale: 450 mg/kg<br>Toxicité aiguë par<br>inhalation (pous-<br>sières/brouillard):<br>0,21 mg/l | < 0,03 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | 04.01.2024                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 04.01.2024                           |

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Pulvérisateur d'eau  
Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | 04.01.2024                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 04.01.2024                           |

sans risque.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ventiler la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

Version 10.1      Date de révision: 02.09.2024      Numéro de la FDS: C5480      Date de dernière parution: 04.01.2024  
Date de la première version publiée: 04.01.2024

tion sans danger      À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                             | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------|------------------------|---------|
| Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Ta- | 89997-63-7 | VME (poussières inhalables)        | 5 mg/m <sup>3</sup>    | CH SUVA |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

Version 10.1      Date de révision: 02.09.2024      Numéro de la FDS: C5480      Date de dernière parution: 04.01.2024  
Date de la première version publiée: 04.01.2024

|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| nacetum cinerarii-folium obtenu par dioxyde de carbone supercritique |                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |
|                                                                      | Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health |  |  |  |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                |
|------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 6,81 mg/m3            |
|                              | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,966 mg/kg p.c./jour |
|                              | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 1,2 mg/m3             |
|                              | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,345 mg/kg           |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Compartiment de l'Environnement      | Valeur      |
|------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Eau douce                            | 0,004 mg/l  |
|                              | Eau de mer                           | 0,0004 mg/l |
|                              | Station de traitement des eaux usées | 1,03 mg/l   |
|                              | Sédiment d'eau douce                 | 0,050 mg/kg |
|                              | Sédiment marin                       | 0,005 mg/kg |
|                              | Sol                                  | 3 mg/kg     |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

|| Pas de précautions spéciales requises.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation  
Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Délai de rupture : > 10 min

Épaisseur du gant : 0,2 mm

Longueur des gants : Type de gants standards.

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : non requis  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

|| Mesures de protection : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

|| Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair, brun clair

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : aucun(e)

> 99% l'eau

Température de décomposition : Non applicable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

pH : 5,5 (20 °C)

Viscosité  
Viscosité, cinématique : similaire à l'eau

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement miscible

Pression de vapeur : similaire à l'eau

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,999 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
non déterminé

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

|| Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
|| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

##### Composants:

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

|| Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

|| Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | 04.01.2024                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 04.01.2024                           |

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

### Cancérogénicité

#### Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

##### Composants:

Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

##### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Composants:

Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

##### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Biodégradation: 62 %  
Durée d'exposition: 6 jr  
Remarques: Intrinsèquement biodégradable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### Composants:

Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62  
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,63 (10 °C)  
pH: 7

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique:

Stabilité dans le sol : Remarques: Absorbé par le sol.

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 104  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

Extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium, issus de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu par dioxyde de carbone supercritique:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance est très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le contenu/le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.  
Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |           |
|------|-----------|
| ADN  | : UN 3082 |
| ADR  | : UN 3082 |
| RID  | : UN 3082 |
| IMDG | : UN 3082 |
| IATA | : UN 3082 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|     |                                                                                                                      |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(Chrysanthemum cinerariaefolium extract) |
| ADR | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(Chrysanthemum cinerariaefolium extract) |
| RID | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(Chrysanthemum cinerariaefolium extract) |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Chrysanthemum cinerariaefolium extract)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Chrysanthemum cinerariaefolium extract)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | : 9    |                      |
| <b>ADR</b>  | : 9    |                      |
| <b>RID</b>  | : 9    |                      |
| <b>IMDG</b> | : 9    |                      |
| <b>IATA</b> | : 9    |                      |

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

### IATA (Passager)

|                                                  |                                 |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 964                           |
| Instruction d' emballage (LQ)                    | : Y964                          |
| Groupe d'emballage                               | : III                           |
| Étiquettes                                       | : Miscellaneous Dangerous Goods |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : pollue fortement l'eau

### Autres réglementations:

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                           |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H330 | : Mortel par inhalation.                                                                  |
| H332 | : Nocif par inhalation.                                                                   |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                              |
|-----------------|--------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë                                             |
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique       |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique   |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                                   |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                         |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                    |
| CH SUVA         | : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| CH SUVA / VME   | : valeur moyenne d'exposition                                |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024           |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée: 04.01.2024 |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Stop-fourmis BARRIERE

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.01.2024              |
| 10.1    | 02.09.2024        | C5480             | Date de la première version publiée:<br>04.01.2024 |

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR